

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

SECTEUR

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

6, rue Balatchano
06300 Nice
Tél. 04 93 80 88 10
asll@fondationdenice.org



FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



En 2020, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 382 collaborateur·rice·s répartis sur 26 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 23,7 millions d'euros, la Fondation a accompagné 10717 personnes en 2020 et gère 387 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

Nos interventions se déclinent dans trois secteurs d'activités

Le secteur Accompagnement social et médico-social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

SECTEUR 1

Accompagnement social et médico-social

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Chrs, halte de nuit Bruno Dubouloz, Act)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Asll, équipe mobile prévention des expulsions)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Cada, Huda)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Caarud, Csapa)

En 2020, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- Santé/addictions • Hébergement/logement • Asile/insertion

Le secteur Accès à l'emploi repose sur le principe de "l'emploi d'abord", selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie.

SECTEUR 2

Accès à l'emploi

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Mettre en situation de travail (atelier d'adaptation à la vie active, ressourcerie Actes Ressources, chantier d'insertion dans la vente, entreprise d'insertion dans le second œuvre du bâtiment)
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)
- Accompagner vers l'emploi particulièrement les allocataires du Rsa (Flash emploi, Appui intensif emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi)
- Créer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, service Entreprise +)
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Centre de pré-orientation)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules

En 2021, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- La relation entreprises • La mise en situation de travail • L'accompagnement vers l'emploi



Le secteur Enfance-Jeunesse-Familles rassemble divers établissements de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent·e·s, jeunes majeur·e·s confié·e·s notamment par l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux familles.

SECTEUR 3 Enfance-Jeunesse- Familles

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs et les guider vers l'autonomie (maison d'enfants à caractère social)
- Assurer la mise à l'abri et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (16 à 25 ans), en grande précarité (plateforme de services aux jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et leurs familles (Aed, Pad)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Actes-Pélican)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération

En 2021, il s'est structuré autour de deux domaines d'activités stratégiques :

- L'enfance • La jeunesse afin de rendre plus lisible une logique de parcours.

Le siège social

Le siège social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions support :

- La direction des ressources humaines
- La direction administrative et financière
- La direction immobilière

qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des deux orientations stratégiques de la Fondation

1 – Le développement du pouvoir d'agir dans le but de

- **Renforcer le pouvoir d'action et de décision** des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- **Réinventer l'identité managériale** de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360°, c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié·e en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui
- **Favoriser des comportements responsables** (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salarié·e·s et des personnes accompagnées

2 – L'innovation sociale afin de

- **Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement** de la cellule Projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables
- **Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages** favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion

Les grandes réalisations 2020

Le fait marquant de l'année 2020 fut la gestion d'une crise inédite engendrée par l'épidémie du Covid-19 qui a été révélateur de cohésion et facteur de créativité.

Passé l'effet de sidération, nous avons organisé la poursuite de l'activité grâce à des équipements de protection en stock, la cohésion des équipes de cadres et l'engagement de tous nos professionnels. L'activité des services fut dégradée, adaptée mais continue pour permettre aux publics accompagnés de continuer à trouver des lieux de mise à l'abri, d'écoute et de soutien.

Au niveau de l'organisation, dès le mois de juin, nous avons engagé la transformation de la direction de l'immobilier qui a intégré la direction technique pour nous doter d'une expertise accrue en matière de captation de logements, de gestion locative et de suivi de travaux.

Les secteurs ont également poursuivi leurs réorganisations pour donner plus de lisibilité à nos interventions autour de domaines d'activités stratégiques.

De nouvelles actions et expérimentations ont vu le jour malgré le contexte et nous avons été retenus par nos partenaires financeurs sur l'accompagnement global des réfugiés (plan national d'investissement dans les compétences), un accès direct de la rue au logement pour des Sdf (financement Ddcs), des ambassadeurs écogestes pour lutter contre la précarité énergétique (Département), l'accompagnement des 16-18 ans par la plateforme de services aux jeunes, l'équipe mobile emploi (crédits du plan pauvreté)...

La catastrophe climatique de l'automne a également frappé nos familles de migrants installées dans la vallée de la Roya et a nécessité des interventions urgentes et croisées de notre service Migrants et de la direction de l'immobilier pour sécuriser les relogements.

Cette dynamique et ce développement continu, malgré une année sombre à bien des égards, sont un signe fort de la vitalité de notre Fondation grâce à l'engagement et l'inventivité de chacun et chacune de ses salariés.

Les perspectives 2021

- La création d'un poste de responsable de communication et levée de fonds doit permettre le développement d'une nouvelle stratégie pour accroître la notoriété de la Fondation et lui permettre de financer de nouveaux projets avec des fonds privés, du mécénat.
- Nous poursuivons nos travaux liés à la réorganisation hiérarchique avec la création de domaines d'activités stratégiques induisant de mieux préciser les missions à chaque étage de la ligne managériale, en poursuivant la logique de fonctionnement en intelligence collective.
- 2021 sera l'année de diffusion et d'appropriation de notre charte du développement du pouvoir d'agir coconstruite sur un mode participatif. Dans cette logique, un guide de pratiques à l'usage d'habiter a été réalisé par un groupe de salariés représentatif.
- Nous engagerons également une réflexion pour renforcer l'attractivité de nos métiers et diversifier nos profils face à l'arrivée de nouvelles générations avec de nouvelles attentes, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.
- L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique, l'aller-vers s'enrichira de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, le rétablissement, l'accompagnement individualisé à l'emploi (*Individual Placement and Support*), qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Quoi de plus motivant que redonner espoir dans cette période d'incertitude ?
Ce sera notre projet commun pour 2021.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - L'ASLL EN CHIFFRES.....	4
TABLEAU 1 - ENTREE 2020	4
TABLEAU 2 - ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE	5
TABLEAU 3 - SITUATION FAMILIALE	5
TABLEAU 4 - AGE DES ADULTES COMPOSANT LES MENAGES.....	5
TABLEAU 5 - NATURE DES RESSOURCES.....	6
TABLEAU 6 - MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES).....	6
TABLEAU 7 - LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE	7
TABLEAU 8 - PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTIN PAR RAPPORT AU LOGEMENT	7
TABLEAU 9 - PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure).....	8
TABLEAU 10 - SITUATION DU LOGEMENT (à la date de la demande ASLL).....	8
TABLEAU 11 - DIFFICULTES REPEREES CHEZ LE DEMANDEUR (à la date de la demande ASLL).....	9
TABLEAU 12 - RECONNAISSANCE DALO/DAHO	9
TABLEAU 13 - STATUT EN FIN D ACCOMPAGNEMENT	10
TABLEAU 14- NOMBRE DE DEMANDE FSL.....	10
II - SITUATIONS TYPES.....	11
Situation 1 : ASLL ACCES.....	11
Situation 2 : ASLL ACCES ET INSTALLATION	13

INTRODUCTION

Malgré la crise sanitaire de cette année l'ASLL a connu une intense activité. Le nombre de ménages accompagné est en augmentation et dépasse largement les objectifs fixés. Les besoins sont nombreux et divers, l'action du service dépasse bien souvent le cadre strict de la mission, vous pourrez le constater dans les exemples d'accompagnements cités dans le rapport.

En 2020 l'achèvement de la dernière convention a été l'occasion de repenser l'offre de service de l'ASLL en cohérence avec les besoins de la Métropole. Nous avons donc acté à travers la nouvelle convention une augmentation du nombre d'accompagnement à 200 par année pour 4 ETP. Cette importante augmentation entérine de fait les chiffres constatés sur plusieurs exercices.

Depuis janvier l'équipe est installée au 6 rue Balatchano dans des nouveaux locaux. Cette implantation est au centre du territoire géographique d'intervention et permet un accès facile pour les personnes. Elle facilite également la mise en place de « l'aller vers » développé depuis deux ans au service.

Un travail de refonte du projet de service est en cours. Il porte sur des modalités d'interventions basées sur le modèle de la multi référence et de la multi professionnalisation de l'équipe. Ainsi nous allons intégrer un CIP dans l'équipe visant à une acculturation des compétences.

Les actions de l'ASLL reposent sur des partenariats forts avec les structures sociales, publiques et sanitaires, sur le plan des droits, de la santé et du logement. La mesure est souvent méconnue par les partenaires, nous nous engageons donc en 2021 sur un travail de communication visant à mieux faire connaître notre action.

Enfin, si les chiffres se confirment en 2021, nous voyons des nouvelles problématiques émerger, notamment nos interventions auprès de personnes âgées en grandes difficultés (14% en 2019 contre 25% en 2020). Nous observons aussi des problématiques de santé qui représentent aujourd'hui 44% des difficultés repérées chez les demandeurs au moment de la demande. Notre projet devra bien sûr intégrer ces évolutions dans l'offre d'accompagnement.

I - L'ASLL EN CHIFFRES

TABLEAU 1 - ENTREE 2020

Situations suivis en 2020	Total
Entrée 2020	102
Solde 2019	41
TOTAL	143

Type de décision	Total
Demande initiale	125
1 ^{er} renouvellement	61
2 nd renouvellement	33
3 ^{ème} Renouvellement et plus	17
TOTAL	236
Mesures annulées	6
Main levée	19

Sur les 143 ménages suivis durant l'année 2020 : 236 mesures ont été réalisées. Nous constatons que la pandémie que nous traversons actuellement a eu l'effet d'augmenter le nombre de renouvellement de mesures ASLL. En effet, certaines démarches ont été fortement ralenties voir suspendues.

TABLEAU 2 - ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

Origine	Nombre	Pourcentage
MSD	97	68%
CCAS	26	18%
LDA	5	4%
MNCA	3	2%
Autre travailleur social	12	8%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 3 - SITUATION FAMILIALE

Ne prend en compte que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

Situation familiale	Nombre	Pourcentage
Couple avec enfant(s)	25	18%
Couple sans enfant	3	2%
Personne isolée avec enfant(s)	59	41%
Personne isolée sans enfant	56	39%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 4 - AGE DES ADULTES COMPOSANT LES MENAGES

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Pourcentage
18 à 25 ans	1	5	4%
26 à 39 ans	9	30	27%
40 à 59 ans	17	46	44%
Plus de 60 ans	15	20	25%
Non renseigné	0	0	0%
TOTAL	42	101	100%

TABLEAU 5 - NATURE DES RESSOURCES

Les personnes peuvent cumuler plusieurs ressources

Ressources	Nombre	Pourcentage
AAH	23	10%
Indemnités de chômage	17	7%
Indemnités de stage	0	0%
Indemnités journalières	5	2%
Invalidité	2	1%
Retraite	28	12%
RSA	33	14%
Salaire	39	17%
Sans ressources	1	0.5%
Pension alimentaire	8	3%
Prestation familiale	52	22%
Prime d'activité	17	7%
Autre	10	4.5%
Non renseigné	0	0%
TOTAL	235	100%

TABLEAU 6 - MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES)

au début de la mesure (hors aides au logement)

Montant	Nombre	Pourcentage
0 à 500 €	2	1.5%
501 à 1 000€	32	22%
1 001 à 1 500€	74	52%
1 501 à 2 000€	30	21%
2 001 à 2 500€	3	2%
2 501 à 3 000€	2	1.5%

3 001 à 3 500€	0	0%
Non renseigné	0	0%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 7 - LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

Type de logement	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	0	0%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	36	25%
Locataire parc HLM	14	10%
Locataire parc privé	83	58%
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, SDF etc.)	10	7%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 8 - PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTIN PAR RAPPORT AU LOGEMENT
(Un seul motif par ménage)

Motif	Nombre	Pourcentage
Accès au logement	126	88%
Maintien au logement	5	4%
Problème de voisinage, entretien, dégradation, vétusté ou insalubrité	0	0%
Aide à l'installation	12	8%
Autre motif	0	0%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 9 - PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure)

Résiliation du bail	Nombre
Procédure engagée auprès d'un tribunal	12
Bail résilié par décision de justice	0
Reçu un commandement de quitter les lieux	14
TOTAL	26

TABLEAU 10 - SITUATION DU LOGEMENT (à la date de la demande ASLL)

Situation	Nombre	Pourcentage
Bail non renouvelé	0	0%
Hébergé chez un tiers	38	26.5%
Logement avec forme d'inconfort	14	10%
Vente du logement par le propriétaire	9	6%
Séparation	3	2%
Logement inadapté (trop cher ou trop petit par exemple)	44	31%
Problème d'endettement et de surendettement	4	3%
Procédure d'expulsion (impayés de loyers)	17	12%
Procédure d'expulsion (troubles de voisinage)	0	0%
Conflit avec le propriétaire	6	4%
Aide à l'installation	8	5.5%
TOTAL	143	100%

TABLEAU 11 - DIFFICULTES REPEREES CHEZ LE DEMANDEUR (à la date de la demande ASLL)

Difficultés	Nombre	Pourcentage
Gestion budgétaire	46/143	32%
Gestion administrative (ouverture de droit)	112/143	48%
Autonomie insuffisante	50/143	35%
Démarches infructueuses	62/143	43%
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	10/143	7%
Problème à aménager dans un logement	14/143	10%
Prévention de troubles de voisinage	1/143	1%
Problème de santé	63/143	44%

TABLEAU 12 - RECONNAISSANCE DALO/DAHO

DALO/DAHO	Nbre		
Dossier de ménage reconnu DALO/DAHO	5		
Constitué dans le cadre de l'ASLL	49	En cours	14
		Refusés	17
		Acceptés	18

TABLEAU 13 - STATUT EN FIN D ACCOMPAGNEMENT

(Fins réelles de mesures intervenues entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020)

Statut	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	0	0%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	11	14%
Hébergement Foyers, CHRS, ALT	0	0%
Locataire parc HLM ou communal	23	30%
Locataire parc privé	40	53%
Intermédiation locative	2	3%
Sans solution	0	0%
TOTAL	76	100%

TABLEAU 14- NOMBRE DE DEMANDE FSL

Type d'aide	Nombre	Pourcentage
FSL ACCES	26	70%
FSL MAINTIENLOCATAIRE	3	8%
FSL MAINTIENPROPRIETAIRE	0	0%
FSL FLUIDE	8	22%
CONCORDAT	0	0%
TOTAL	37	100%

II - SITUATIONS TYPES

Situation 1 : ASLL ACCES

Situation à l'entrée : couple marié, 2 enfants, hébergé chez une amie du père. Aucun droit ouvert pour Madame et les filles, méconnaissance dans les démarches administratives

Nombre de VAD : 1

Nombre l'entretien au service : 19

Nombre de démarches extérieures ensemble : 0

Démarches administratives faites ensemble :

Demande de logement social, DALO, recours DALO, demande ADOMA, orientation LDA, inscription enfants à l'école, carte de bus, régularisation CPAM, régularisation CAF, inscription pôle emploi, impôts, dossier d'aide juridictionnelle, recours tribunal administratif.

Nous avons accompagné la famille M. dans le cadre d'une mesure **A.S.L.L. Accès** de septembre 2019 à juillet 2020.

Nous sommes toujours en lien à ce jour, que ce soit téléphoniquement, par mail, ou Monsieur passe parfois apporter des papiers qu'il juge nécessaires pour son dossier.

Monsieur est en France depuis plus de 20 ans, sa femme et ses filles sont venues le rejoindre en juin 2019. Avant cela Monsieur était en hôtel meublé, hébergé chez des amis et quand sa famille est arrivée en France ils ont vivoté de droite et de gauche avant de pouvoir enfin se retrouver chez une amie qui les héberge depuis septembre 2019.

Monsieur travaillait en CUI au collège Port Lympia, depuis plusieurs années, son contrat s'est arrêté en octobre 2020 et il est maintenant bénéficiaire de l'ARE pour presque 3 ans et basculera ensuite sous le régime de la retraite. Il est extrêmement impliqué dans toutes les démarches qu'il entreprend et désespère de ne pas pouvoir trouver de logement pour lui et sa famille. Il a cherché dans le privé, par le bon coin, mais vu son salaire (à l'époque) il n'arrivait pas à accéder à un relogement par ce biais-là.

Monsieur et Madame adhèrent vraiment à l'accompagnement, nous les avons vu très régulièrement. ils ont été orientés par leur AS sur la MSD Lyautey avec qui nous étions en lien par mail au moins une fois par mois.

Madame ainsi que les 2 petites filles ont obtenu la nationalité française mais leur situation administrative a tardé à se régulariser. Un énorme travail a été fourni en ce sens. Lors de notre rencontre au mois de septembre 2020, les petites n'étaient pas scolarisées, madame et ses filles n'avaient pas d'immatriculation auprès de la CPAM, ni de la CAF.

Lors du mois de septembre nous avons fait les inscriptions à l'école, mis en place les cartes de bus en sollicitant la MSD et une aide financière dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. En parallèle et courant octobre 2019 nous avons ensuite régularisé tout le dossier CPAM avec l'aide de la PFIDASS et

toute la famille bénéficie aujourd'hui de la CSS, madame a sa carte vitale. Nous avons également régularisé leur dossier auprès de la CAF et la famille perçoit depuis novembre 2019 les prestations familiales et Madame touche également un complément RSA. Au mois de novembre nous avons fait l'inscription PE de Madame et un accompagnement par Reflets dans le cadre de son insertion professionnelle a été mis en place en décembre. Son projet était de pouvoir intégrer une formation de remise à niveau en français mais la Covid et le confinement ont tout suspendu et Madame est tombée enceinte, l'accouchement prévu pour la fin du mois de janvier a freiné ses démarches de réinsertion professionnelle.

L'hébergement étant précaire (ils sont hébergés dans un 3pièces mais sont tous dans la même chambre, ne peuvent pas sortir les affaires de leur valise etc) nous avons instruit très rapidement au mois d'octobre 2019 un dossier DALO et fait leur demande de logement social pour qu'ils puissent avoir un numéro unique. La commission de janvier 2020 a rejeté la demande de la famille car Madame n'était pas en mesure de fournir un avis d'imposition sur les 2 dernières années. Elle était en Tunisie et n'avait jamais travaillé. Monsieur a réussi à se procurer les documents tunisiens et nous avons fait un recours en mars 2020 en joignant ces papiers. En Mai 2020 la famille a reçu un 2ième rejet difficile à comprendre puisque le motif invoqué était que l'hébergement n'était pas en péril alors que la dame qui les loge, avait fait une lettre pour expliquer les difficultés au quotidien et les soucis que cela lui causait et son souhait qu'ils s'en aillent au plus vite.

La famille vit littéralement sous l'angoisse de se retrouver dehors, le couple est sous tension et les fillettes ont des troubles du sommeil. Du fait du contexte du COVID elle a accepté de les garder encore un temps chez elle mais les relations sont extrêmement tendues. Nous avons souvent cette dame au téléphone pour faire de la médiation et apaiser les tensions.

En raison des refus successifs, nous avons fait une demande d'aide juridictionnelle au mois de juin 2020 et demander le concours d'un avocat pour déposer un recours auprès du tribunal administratif car le refus de la commission apparait injustifié et relève selon nous du critère de l'hébergement et donc de la priorité. Une avocate accompagne la famille depuis novembre 2020 dans leur démarche, Avec la naissance à venir, il est probable que les relations se détériorent davantage avec la dame qui les héberge.

Entre temps nous avons inscrit la famille à ADOMA en mars 2020, ils n'ont jamais eu de réponse. Ils sont également positionnés sur le LDA depuis février 2020 et sont dans la file active. Nous avons aussi demandé à leur AS de les positionner sur l'IML, ce qui a été fait en début d'année 2020.

Ils ont été positionnés une fois au mois de décembre 2020 sur un logement à Pasteur et le bailleur social a refusé leur dossier au motif que le logement proposé était trop petit pour accueillir toute la famille.

Nous avons mis fin à l'accompagnement en juillet car nous arrivions à presque un an d'accompagnement mais nous sommes toujours en lien avec Monsieur, ne serait-ce que pour mettre à jour tous les mois leur dossier auprès du LDA. Nous sommes toujours en contact avec leur AS référente.

Situation à la sortie : toujours hébergés, dossier administratif à jour, attente de relogement

Situation 2 : ASLL ACCES ET INSTALLATION

Situation à l'entrée : expulsion demandée par le propriétaire, suroccupation, insalubrité, difficulté dans la maîtrise du français et des démarches administratives, famille monoparentale

Nombre de VAD : 24

Nombre d'entretien au service : 6

Nombre de démarches extérieurs ensemble : 7

Démarches administratives faites ensemble :

Sservice d'hygiène, demande de logement social, DALO, régularisation des impôts, création compte ameli, demande de CSS, demande de chèque énergie, FSL fluide (pour dette locative), demande d'aide juridictionnelle, saisie tribunal administratif, FSL accès (relogement), demande d'APL, demande de prêt mobilier, radiation et inscription des enfants à la nouvelle école, mise en place du rappel des vaccins et création du carnet de santé, colis vestimentaire.

Nous avons commencé notre accompagnement **ASLL Accès** avec la famille S. de mai 2019 à février 2020 et nous l'avons réadmise en septembre 2020 pour **une aide à l'installation**.

Madame n'était pas en capacité de mener seule son projet de relogement, c'est pourquoi elle a été orientée sur notre service et elle a adhéré complètement à notre accompagnement.

Madame élève seule ses 2 enfants ainsi que son neveu, sa famille vivant encore à Mayotte et ayant donné à Madame la délégation de l'autorité parentale.

Madame est arrivée en France en 2014 pour suivre son compagnon, mais celui-ci avait déjà une vie, et une famille en France, et Madame s'est retrouvée totalement dépourvue face à cette situation. Elle a décidé de le quitter et a dû se loger par ses propres moyens dans l'appartement qu'elle occupait quand nous l'avons rencontré, c'est-à-dire un logement totalement insalubre : moisissures, fuite d'eau au cumulus (engendrant une surconsommation d'électricité qu'elle ne pouvait régler), carreaux brisés, présence de cafards en grand nombre et suroccupation (4 personnes dans 20m²). A noter que madame n'avait aucun retard sur le paiement de ses loyers, maintenant un point d'honneur à être toujours à jour.

Suite à notre 1ère visite à domicile en mai 2019, juste après l'accouchement de son 2ième enfant, nous avons immédiatement saisi les services de l'hygiène de la ville de Nice et ces derniers sont venus 2 semaines après et ont constaté l'insalubrité et la dangerosité du logement. Un constat d'indécence a été rédigé, en conséquence, la CAF a été saisie et l'allocation logement a alors été suspendue jusqu'à ce que le propriétaire fasse les travaux. Et il a énormément tardé à le faire (décembre 2020)

Dès juin 2019, nous avons instruit sa demande de logement social, nous avons régularisé sa situation auprès des impôts (dernière déclaration non déposée), nous avons créé son compte Ameli et mis en place la CSS (nouvelle CMU) pour elle et les enfants. Au mois d'août 2019 nous avons fait un FSL Energie pour une dette plus que conséquente auprès d'EDF. Le fait d'avoir reçu sa déclaration d'impôts au mois

de septembre a permis à madame de pouvoir bénéficier du chèque Energie et de l'aider à régler le résiduel de sa dette et surtout de pouvoir instruire un dossier DALO au motif de l'insalubrité et la suroccupation. Celui-ci a été envoyé en septembre et reconnu prioritaire lors de son passage en commission en décembre 2020

A noter que lors de notre rencontre en mai 2019, nous avons essayé de contacter à plusieurs reprises le propriétaire, celui-ci avait en effet essayé d'intimider Madame avec une procédure d'expulsion au motif des charges impayés. Nous avons fait intervenir l'ADIL car sa « procédure d'expulsion » était totalement caduque, il n'avait respecté aucune procédure, et depuis il n'a plus contacté Madame.

En février 2020 nous avons mis fin à l'accompagnement, tout en gardant le lien avec Madame, en attendant qu'une proposition de logement lui soit faite. La date limite étant mai 2020. Fin mai, étant toujours sans solution, et étant toujours en contact téléphonique avec Madame nous avons fait un dossier d'AJ qu'elle est allée déposer pour saisir le tribunal administratif.

En août 2020, une proposition d'un 3 pièces lui a été faite par CAH et nous avons réadmis Madame en septembre 2020 pour l'accompagner dans toutes les démarches liées à son installation : visite du logement, état des lieux, signature du bail, mise en place APL, virement automatique pour le paiement du loyer, FSL accès, ouverture des compteurs, prêt mobilier CAF, demande de vestiaire auprès d'ABISO6 et changement d'école des enfants. En faisant cela, nous avons constaté que son neveu devait bénéficier d'un accompagnement en classe ULISS, madame n'avait eu aucune aide pour faire le dossier MDPH et celui-ci avait été rejeté. Nous avons pris contact avec le référent Ulis, le CMP et nous sommes aussi intervenus pour faire faire tous les rappels de vaccins du petit garçon.

En décembre 2020, nous avons contacté la MSD du port pour qu'ils fassent le lien avec la MSD de Cessole dont elle dépend désormais.

L'accompagnement prendra fin en janvier 2021

Situation à la sortie : relogement social 3 pièces par CAH

Situation 3 : ASLL Maintien

Situation à l'entrée : Dame retraitée, isolée, dette locative, problème de gestion budgétaire

Nombre de VAD : 14

Nombre d'entretien au service : 1

Nombre de démarches extérieures ensemble : 4

Démarches administratives faites ensemble : FSL maintien, demande d'aide financière entraide et partage pour dette facture téléphonique, contact CCAS pour panier repas, mise en place de la téléalarme, adhésion assurance habitation, dossier ACS (pour la mutuelle), orientation restos du cœur et épicerie sociale ACTES, ouverture compte bancaire.

Nous avons accompagné Madame A dans le cadre d'une mesure **A.S.L.L. maintien** d'avril 2020 à décembre 2020.

Madame est retraitée avec de faibles revenus (930 euros environ) et locataire depuis plus de 30 ans dans le parc social.

Il y a quelques années, son fils qui avait des problèmes de couple est revenu vivre avec Madame, la mettant en grande difficulté financièrement car il ne participait à aucun frais du ménage, et c'est elle qui subvenait à toutes les dépenses.

Celui-ci étant rattaché à son domicile, Madame a donc vu sa taxe d'habitation être plus élevée. Quand elle a demandé à son fils de quitter le logement en mai 2019 ce dernier l'a agressé, pour finalement s'enfuir, la laissant traumatisée et couverte de dettes (à noter que nous nous sommes rendus compte qu'elle payait même son abonnement téléphonique, que nous avons réussi à résilier en juillet 2020) Madame a déposé plainte suite à son agression et récemment a appris que cela avait été classé sans suite. Nous l'avons accompagnée vers Accueil Femme Solidarité pour rencontrer un juriste et voir si un appel était possible.

Lors de notre 1ère rencontre en mai 2020 (**tous les 1ers entretiens se sont faits par téléphone à cause du Covid et du confinement, non sans difficulté, Madame ne maîtrisant pas forcément les nouvelles technologies, envoi de photos etc**), Madame était complètement désespérée et s'était laissée aller bien malgré elle, accumulant 3 mois de retard de loyer, diverses dettes et des relances incessantes du bailleur social.

Quand nous avons commencé notre accompagnement en avril 2020 nous avons régularisé beaucoup de choses administrativement : ACS (mutuelle), mis en place du système de télé alarme, mise en place des paniers repas avec le CCAS pour les personnes vulnérables pendant le covid, trouver une nouvelle assurance habitation car sa dernière avait été résiliée car impayée, mais Madame ayant subi un dégât des eaux de son voisin du dessus, il fallait absolument qu'elle puisse refaire sa salle de bain, abonnement en tout genre.

Tout cela s'est fait majoritairement par téléphone entre avril et mai 2020, à savoir la création d'une adresse mail pour ensuite créer son compte AMELI et avoir accès via France Connect aux impôts ainsi qu'à sa caisse de retraite. Nous avons dû attendre notre rencontre de mai pour pouvoir finaliser l'assurance habitation, car Madame devait signer l'ordre de prélèvement.

Nous avons travaillé à la régularisation de sa dette locative grâce à un dossier FSL que nous avons déposé au mois de juillet 2020 et qui a été accepté au mois d'août 2020. Il a été très difficile de créer du lien avec le bailleur. Nous avons au départ sollicité la CARSAT en mai puis finalement le FSL a pu se mettre en place. En attendant, nous avons augmenté les virements du loyer de 30 euros pour montrer la bonne foi de Madame à vouloir régulariser sa dette car une suspension d'APL allait arriver.

Pour l'aider financièrement, nous avons orienté Madame au resto du Cœur au mois de juillet 2020, ainsi qu'auprès d'entraide et Partage. En septembre 2020 nous l'avons également inscrite auprès de notre épicerie sociale, elle s'y rend depuis toutes les semaines et est ravie de l'aide apportée.

En octobre 2020 sa banque, chez qui elle était affiliée depuis des années a décidé de clôturer son compte au 20 décembre 2020 au motif d'un chèque « en bois », alors qu'elle avait régularisé au plus vite ce désagrément. Madame a été prévenue en octobre, en plein 2ième confinement. Il a été extrêmement compliqué de trouver une banque (obtenir un rdv en agence était quasi impossible) et encore moins d'avoir une notification de refus pour pouvoir faire un droit aux comptes via la Banque de France. Finalement, par défaut, nous l'avons aidé à ouvrir un compte Nickel début décembre 2020 et avons dû faire tous les changements au plus vite pour que ses prélèvements ne soient pas rejetés en janvier 2021,

Madame qui est âgée, isolée et très malade (VIH contracté par son défunt mari et traitement très lourd) a beaucoup investi la mesure ASLL et il a été très difficile d'y mettre fin. Nous attendions le retour de son AS qui était en congé maternité, mais finalement nous avons passé le relais avec le chef du service du SIAS au début du mois de janvier 2021. Nous avons insisté sur le fait que Madame n'avait pas d'aide à domicile et qu'il fallait absolument faire un dossier APA, et nous avons parlé de l'importance de moments collectifs pour rompre son isolement et plusieurs activités lui ont été proposées.

Situation à la sortie : maintien dans le logement, dette locative réglée.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

